

Tarifs 2024-2025

Les frais de scolarité permettent de financer :

- Les salaires et charges du personnel de l'école
- Les locaux : loyer, entretien, chauffage, électricité, etc...
- Les matériels : le matériel pédagogique, l'ameublement, les fournitures diverses...

	Quotient familial	Tarif mensuel sur 12 mois
Tranche 1*	< 1000 €	300 €
Tranche 2*	De 1001 à 1099 €	325 €
Tranche 3	De 1100 € à 1199 €	350 €
Tranche 4	De 1200 à 1299 €	375 €
Tranche 5	De 1300 à 1399 €	400 €
Tranche 7	De 1400 à 1499	425 €
Tranche 8	1500 à 1599 €	450 €
Tranche 9	= ou > 1600 €	500 €

* Selon les places disponibles.

Mode de règlement : 12 chèques sont fournis à l'inscription, ils sont encaissés le 3 de chaque mois.

Chèques à l'ordre de l'association « Les Papillons, grandir et devenir ».

Les frais de scolarité sont établis en fonction des du quotient familial de la CAF ou de la MSA (Attestation à nous fournir lors de l'inscription).